

L a chronique Ovine

Semaine 12 du 20 mars 2020

Réformer les brebis atteintes de piétin : une solution efficace mais onéreuse



La moitié des éleveurs participant à une récente étude¹ sur le piétin réforme les animaux atteints. Ils estiment que ce moyen de lutte est efficace pour limiter la maladie sur l'ensemble du troupeau. Cependant, la majorité des personnes enquêtées le font au moins après deux récurrences. Le remplacement de ces brebis réformées implique en effet une augmentation du taux de renouvellement difficile à mettre en pratique lorsque le nombre d'animaux atteints est important.

Et pourtant, la réforme est un mode de sélection génétique car ce sont également les animaux les plus sensibles. Cette méthode est pratiquée dans d'autres pays comme l'Australie avec succès. Elle doit toutefois s'accompagner de précautions lors d'introduction d'animaux. Ainsi, les achats de reproducteurs sont réduits au maximum afin de ne pas réintroduire la bactérie dans le troupeau. Le cas échéant, une quarantaine est mise en place.

170 € par brebis réformée

Danielle Sennepin de la Chambre d'agriculture de la Creuse précise que « *que si on prend en compte l'ensemble des coûts sur 3 ans (moins d'agneaux vendus, prix des réformes boiteuses moindre, productivité inférieure du troupeau), le remplacement d'une brebis atteinte par le piétin par une agnelle de renouvellement est de l'ordre de 170 € par animal. Mais ce calcul ne tient pas compte des contre-performances induites par la maladie. En effet, la baisse de production d'une brebis atteinte de piétin est difficilement chiffrable. Mais on sait par ailleurs que 0,2 agneau vendu en moins par brebis, c'est environ 30 € de marge brute en moins auquel il faut ajouter la moindre valorisation des réformes et le travail supplémentaire* ».

¹ étude portée par l'Institut de l'Élevage avec de nombreux partenaires et financée par Ecoantibio 2017

Photo semaine 12-2020 : la réforme d'une brebis atteinte est coûteuse mais est à relativiser de ses contre-performances
CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)